

A.M.T. CHARTRES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 31 Rue des Pierres Missigault
28630 BARJOUVILLE
382 690 006 RCS CHARTRES

Le soussigné :

Monsieur Eric BLANVILLE,
Demeurant 9 Place de la Porte Saint Michel, 28000 CHARTRES,

Agissant en qualité de gérant de la société **A.M.T. CHARTRES**, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social 31 Rue des Pierres Missigault, 28630 BARJOUVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 382 690 006,

ATTESTE :

- Que **Monsieur Eric BLANVILLE**, cessionnaire, a déposé ce jour au siège social, un exemplaire original de l'acte de cession de deux cent cinquante (250) parts sociales de la société A.M.T. CHARTRES, signé le 1^{er} octobre 2009 entre Mademoiselle Christelle COURBE, cédante et lui-même pour un prix global de SOIXANTE MILLE CINQ CENTS euros (60 500 €.).

- Que **Mesdemoiselles Kévane BLANVILLE et Mégane BLANVILLE et Monsieur Eric BLANVILLE** agissant en qualité de représentant légal de **Mademoiselle Marion BLANVILLE**, sa fille mineure, cessionnaires, ont déposé ce jour au siège social, un exemplaire original de l'acte de cession de soixante quinze (75) parts sociales de la société A.M.T. CHARTRES, signé le 1^{er} octobre 2009 entre Monsieur Eric BLANVILLE, cédant et :

- Mademoiselle Kévane BLANVILLE pour vingt cinq (25) parts sociales pour un prix de trois mille euros (3 000 €.),
- Mademoiselle Mégane BLANVILLE pour vingt cinq (25) parts sociales pour un prix de trois mille euros (3 000 €.),
- Mademoiselle Marion BLANVILLE pour vingt cinq (25) parts sociales pour un prix de trois mille euros (3 000 €.).

Comme conséquence de ce dépôt fait en application de l'article L. 221-14 du Code de commerce, les cessions de parts précitées sont devenues opposables à la Société à compter de ce jour.

Fait à CHARTRES,
Le 1^{er} octobre 2009

